

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 13 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que par la déclaration N° 3/25/0126 du 17 juin 2025, le Ministère de l'Environnement a déclaré que la société **Voyages Demy Schandeler s.à.r.l.** a proclamé **la cessation d'activités d'une aire de lavage et de stockage de substances et mélanges classés** à 2 rue Laduno à Ingeldorf.

Erpeldange-sur-Sûre, le 1er juillet 2025.

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

